

1 Compte de résultat pour 2001

		2001 en millions de francs	2000 ¹ en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	1 267,6	-2 159,6	
Résultat				
des placements de devises	02	2 405,4	2 377,5	+1,2
de la position de réserve au FMI	03	17,8	53,2	-66,5
des moyens de paiement internationaux	03	-1,0	23,9	
des crédits d'aide monétaire	03	8,6	11,1	-22,5
Résultat				
des pensions de titres contre francs suisses	04	519,8	513,2	+1,3
des avances sur nantissement	05	1,1	1,9	-42,1
des créances sur les correspondants en Suisse	06	1,7	2,4	-29,2
des titres en francs suisses	07	236,0	164,8	+43,2
Autres produits	08	29,7	40,0	-25,8
Résultat brut		4 486,8	1 028,4	+336,3
Charges d'intérêts	09	-203,7	-336,9	-39,5
Charges afférentes aux billets de banque	10	-33,7	-35,0	-3,7
Charges de personnel	11	-83,9	-79,5	+5,5
Autres charges d'exploitation	12	-82,9	-93,8	-11,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	23	-21,2	-19,4	+9,3
Résultat net		4 061,3	463,9	+775,5
Charges extraordinaires	13	-6,9	-4,1	
Produits extraordinaires		0,0	12,8	
Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or			27 700,5	
Résultat global		4 054,4	28 173,2	-85,6
Attribution aux provisions				
pour la cession des actifs libres	32	-357,2	-18 860,4	
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	33	-829,7	-6 589,9	
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	34	-1 359,5	-1 214,9	
Bénéfice de l'exercice	37	1 508,0	1 508,0	

1 Chiffres ajustés (voir page 84)

2 Bilan au 31 décembre 2001

en millions de francs

		2001	2000
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or	14	28 100,1	30 014,4
Créances résultant d'opérations sur or	15	4 882,2	4 710,5
Placements de devises	16	50 580,8	50 452,8
Position de réserve au FMI	17	2 665,7	2 078,8
Moyens de paiement internationaux	17	476,3	268,5
Crédits d'aide monétaire	17	347,2	352,4
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	18	25 912,1	24 182,0
Avances sur nantissement	19	9,0	0,5
Créances sur les correspondants en Suisse	20	73,7	276,3
Titres en francs suisses	21	6 000,0	5 409,8
Participations	22	89,3	89,5
Immobilisations corporelles	23	534,8	537,3
Autres actifs	24	456,8	700,7
Capital-actions non versé	35	25,0	25,0
		<u>120 153,1</u>	119 098,4

		2001	2000
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	25	39 844,7	35 485,7
Comptes de virements des banques en Suisse	26	6 316,9	6 193,6
Engagements envers la Confédération			
à vue	27	154,1	164,7
à terme	27	2 251,9	9 888,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	28	629,8	203,4
Autres engagements à vue	29	182,7	161,5
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	18	–	–
Engagements en monnaies étrangères	30	1 469,7	440,2
Autres passifs	31	323,4	127,6
Provisions			
pour la cession des actifs libres	32	19 217,6	18 860,4
pour risques d'exploitation	34	465,9	467,1
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	33	7 419,5	6 589,9
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	34	40 252,9	38 893,4
Capital-actions	35	50,0	50,0
Fonds de réserve	36	66,0	65,0
Bénéfice de l'exercice	37	1 508,0	1 508,0
		<u>120 153,1</u>	119 098,4

3 Annexe au 31 décembre 2001

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des établissements financiers en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Le volume à atteindre par les provisions croît au même rythme que le produit national brut (voir pages 103s).

Au 31 décembre 2001, la Banque nationale occupait 585 personnes, soit 543,6 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 575, ou 534,1 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, exerçant une activité opérationnelle, à Genève et à Lugano. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation des comptes annuels et la publication de ceux-ci sont conformes aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC¹, mais prennent aussi en considération les particularités de l'institut d'émission. Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Les variations de valeur enregistrées à la suite de l'évolution des cours de change ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Les répercussions sont précisées sous le point 3.3 ci-après.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 2001, avec valeur en 2002, figurent dans les opérations hors bilan.

Principes généraux

Modifications apportées d'une année à l'autre

Saisie et comptabilisation des opérations

¹ Il s'agit des principes, généralement admis en Suisse, de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes.

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans la gestion des placements de devises et de l'or sont évalués à leur valeur de marché ou à une «fair value» en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant sur or, qui n'ont pas encore été exécutées, aux placements de devises négociables et aux titres en francs suisses. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent uniquement dans les opérations hors bilan, à leur valeur contractuelle.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2001	Fin 2000	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,6782	1,6353	+2,6
Euro	1,4813	1,5245	-2,8
Yen japonais	1,2774	1,4242	-10,3
Livre sterling	2,4304	2,4464	-0,7
Couronne danoise	19,9100	20,4200	-2,5
Dollar canadien	1,0507	1,0900	-3,6
Droit de tirage spécial (DTS)	2,1113	2,1433	-1,5
Prix du kilogramme d'or en francs	14 978,01	14 334,88	+4,5

3.3 Adaptation des chiffres de l'année 2000 («restatement») due à la ventilation des variations de valeur enregistrées à la suite de l'évolution des cours de change

1 Chiffres avant la ventilation des variations de valeur dues aux cours de change, tels qu'ils figurent dans le rapport de gestion pour 2000.

2 Répercussions de la ventilation des gains et pertes de change sur les chiffres de l'année 2000 dans le rapport de gestion pour 2001.

3 Chiffres après la ventilation des variations de valeur dues aux cours de change, tels qu'ils figurent dans le rapport de gestion pour 2001.

4 Y compris gains et pertes de change, pour un montant net de 0,9 million de francs, sur les engagements en monnaies étrangères.

Anciens chiffres pour 2000 ¹	Adaptation ²	Nouveaux chiffres pour 2000 ³
en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs

Résultat			
des placements de devises	3 422,1	-1 044,5	2 377,5 ⁴
de la position de réserve au FMI	87,4	-34,2	53,2
des moyens de paiement internationaux	19,0	+4,8	23,9
des crédits d'aide monétaire	12,4	-1,3	11,1
Variations de valeur dues à l'évolution des cours de change	-1 075,2	+1 075,2	-

Comme l'indique la page 82, les variations de valeur enregistrées à la suite de l'évolution des cours de change ne sont plus groupées sous un poste séparé, dans la partie extraordinaire du compte de résultat, mais sont intégrées, en tant que composantes supplémentaires, dans les divers postes de résultat concernés. Dans le compte de résultat et le commentaire, les chiffres afférents à l'année 2000 ont été adaptés en conséquence. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat global.

3.4 Commentaire du compte de résultat et du bilan

L'évolution du prix de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat.

L'augmentation du prix de l'or a engendré une plus-value de 1503,9 millions de francs. La hausse du cours du dollar des Etats-Unis a entraîné cependant une perte de 317 millions de francs sur les opérations de change à terme qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes futures d'or. Compte tenu également du produit des intérêts sur les prêts d'or, le résultat de l'or s'est inscrit à 1267,6 millions de francs (2000: -2159,6 millions).

Du côté des placements de devises négociables, des gains en capital ont découlé, comme l'année précédente, de la poursuite du repli des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements de la Banque nationale. Par contre, des pertes de change de 497,7 millions de francs ont résulté de la baisse de la majorité des cours de change. Le résultat des placements de devises – y compris le produit des intérêts – s'est établi à 2405,4 millions de francs, contre 2377,5 millions l'année précédente. Le résultat tiré des autres avoirs en monnaies étrangères a diminué, passant de 88,1 millions de francs en 2000 à 25,4 millions l'année suivante. Les actifs financiers en francs suisses – portefeuille de titres et pensions de titres avant tout – ont quant à eux dégagé un résultat de 758,6 millions de francs, contre 682,3 millions en 2000.

Compte tenu des autres produits (29,7 millions, contre 40 millions l'année précédente), le résultat brut s'est accru sensiblement, passant de 1028,4 millions de francs en 2000 à 4486,8 millions en 2001.

Les charges ordinaires, qui s'inscrivaient à 564,6 millions en 2000, ont porté sur 425,4 millions de francs. Leur diminution s'explique presque exclusivement par des charges d'intérêts moins élevées. Le résultat net a atteint 4061,3 millions de francs, contre 463,9 millions l'année précédente. Compte tenu également des postes extraordinaires, un résultat global de 4054,4 millions de francs a été obtenu. Il est nettement inférieur à celui de l'année précédente, soit 28 173,2 millions de francs, mais ce dernier montant inclut le gain de 27 700,5 millions tiré de la réévaluation de l'or début mai 2000.

Du fait de la hausse du prix de l'or, la provision pour la cession prévue de la contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires a été renforcée de 357,2 millions de francs. L'exercice a permis en outre d'attribuer 829,7 millions de francs à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or et 1359,5 millions à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité sur les autres actifs. Le bénéfice de l'exercice, prévu pour la distribution, est de 1508 millions de francs.

Résultat de l'or

L'augmentation du prix de l'or a permis d'enregistrer une plus-value, alors que la hausse du cours du dollar des Etats-Unis a conduit à des pertes sur les opérations de change à terme (ventes à terme de dollars) qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars, de ventes d'or. Les taux d'intérêt appliqués aux prêts d'or ayant diminué, le produit des intérêts sur les prêts d'or a reculé.

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Or monétaire	910,5	-1 142,3	+2 052,8
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché	829,7	-1 232,9	+2 062,6
Produit des intérêts sur prêts d'or	80,8	90,6	-9,8
Or entrant dans les actifs libres	357,2	-1 017,3	+1 374,5
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché ¹	674,2	-1 100,1	+1 774,3
Résultat des opérations de couverture	-317,0	82,8	-399,8
Total	1 267,6	-2 159,6	+3 427,2

1 Y compris les gains réalisés
sur les ventes d'or

Résultat des placements de devises

Chiffre 02
du compte de résultat

Des gains en capital ont découlé, comme l'année précédente, du repli des taux d'intérêt sur les marchés importants pour les placements. Les cours de change n'ont quant à eux pas évolué de manière homogène. Des gains de cours ont été enregistrés sur les placements en dollars des Etats-Unis, alors que des pertes ont résulté des placements détenus dans les autres monnaies.

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	1 567,6	2 217,7	-650,1
Intérêts et gains / pertes en capital	1 253,5	1 888,5	-635,0
Gains / pertes de change	314,1	329,2	-15,1
Euros	670,7	93,2	+577,5
Intérêts et gains / pertes en capital	1 283,4	1 123,3	+160,1
Gains / pertes de change	-612,6	-1 030,1	+417,5
Yens japonais	-82,0	-150,0	+68,0
Intérêts et gains / pertes en capital	35,0	10,8	+24,2
Gains / pertes de change	-117,0	-160,8	+43,8
Livres sterling	144,1	94,7	+49,4
Intérêts et gains / pertes en capital	152,9	214,1	-61,2
Gains / pertes de change	-8,8	-119,4	+110,6
Couronnes danoises	59,5	0,2	+59,3
Intérêts et gains / pertes en capital	107,7	84,7	+23,0
Gains / pertes de change	-48,2	-84,5	+36,3
Dollars canadiens	46,0	121,7	-75,7
Intérêts et gains / pertes en capital	71,0	100,5	-29,5
Gains / pertes de change	-25,1	21,2	-46,3
Autres monnaies	-0,5	0,1	-0,6
Intérêts et gains / pertes en capital	-0,4	0,1	-0,5
Gains / pertes de change	-0,1	-0,1	-
Total	2 405,4	2 377,5	+27,9
Intérêts et gains / pertes en capital	2 903,1	3 422,1	-519,0
Gains / pertes de change ¹	-497,7	-1 044,5	+546,8

1 Y compris gains et pertes de change, pour un montant net de 30,6 millions de francs (0,9 million en 2000), sur les engagements en monnaies étrangères.

Résultat des autres avoirs en monnaies étrangères

D'une année à l'autre, le produit des intérêts a diminué, bien que ces avoirs aient légèrement augmenté. Les taux d'intérêt, généralement plus bas, expliquent ce repli. En outre, la baisse des cours de change déterminants a entraîné des pertes de change.

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Position de réserve au FMI	17,8	53,2	-35,4
Produit des intérêts	65,2	87,4	-22,2
Gains / pertes de change sur DTS	-47,4	-34,2	-13,2
Moyens de paiement internationaux	-1,0	23,8	-24,8
Produit des intérêts	13,0	19,0	-6,0
Gains / pertes de change sur DTS	-14,0	4,8	-18,8
Crédits d'aide monétaire	8,6	11,1	-2,5
Produit des intérêts	14,1	12,4	+1,7
Gains / pertes de change sur dollars des Etats-Unis	-	4,6	-4,6
Gains / pertes de change sur euros	-0,6	0,0	-0,6
Gains / pertes de change sur DTS	-4,9	-5,9	+1,0

Répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat

En additionnant les gains et pertes de change sur les placements de devises et les autres postes en monnaies étrangères, on obtient les répercussions totales de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat. Au total, l'évolution des cours de change a engendré une perte de 564,6 millions de francs en 2001 (2000: -1075,2 millions).

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	314,1	333,8	-19,7
Euros ¹	-613,2	-1030,2	+417,0
Yens japonais	-117,0	-160,8	+43,8
Livres sterling	-8,8	-119,4	+110,6
Couronnes danoises	-48,2	-84,5	+36,3
Dollars canadiens	-25,1	21,2	-46,3
DTS	-66,3	-35,2	-31,1
Autres monnaies	-0,1	-0,1	-
Total	-564,6	-1075,2	+510,6

1 Ajustements de valeur sur les avoirs et engagements déjà convertis en euros ainsi que sur ceux qui étaient encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

Résultat des pensions de titres contre francs suisses

Le résultat des pensions de titres s'est inscrit à 519,8 millions de francs, contre 513,2 millions l'année précédente. Le montant de ces créances a diminué en moyenne annuelle. Le résultat des pensions de titres a néanmoins progressé légèrement grâce aux taux d'intérêt, en moyenne plus élevés qu'en 2000.

Chiffre 04
du compte de résultat

Résultat des avances sur nantissement

Par rapport à l'année précédente, le résultat des avances sur nantissement a reculé, passant à 1,1 million de francs. En moyenne, le recours à ces avances a diminué.

Chiffre 05
du compte de résultat

Résultat des créances sur les correspondants en Suisse

Le résultat des créances sur les correspondants en Suisse s'est établi à 1,7 million de francs, contre 2,4 millions en 2000. En moyenne, la Banque nationale a détenu moins de créances sur ses correspondants en Suisse.

Chiffre 06
du compte de résultat

Résultat des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 236 millions de francs, contre 164,8 millions l'année précédente. Le portefeuille de titres en francs suisses s'est accru d'environ 10% en 2001. En plus des rentrées d'intérêts, des gains en capital ont découlé de la baisse des taux d'intérêt dans les segments à court et moyen terme. L'année précédente, des pertes en capital avaient été enregistrées à la suite de la hausse des taux d'intérêt.

Chiffre 07
du compte de résultat

Autres produits

Chiffre 08
du compte de résultat

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Commissions sur les opérations bancaires	17,5	27,4	-36,1
Produit des participations	7,3	6,8	+7,4
Produit des immeubles ¹	4,7	5,2	-9,6
Autres produits ordinaires	0,3	0,6	-50,0
Total des autres produits	29,7	40,0	-25,8

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments servant de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

Le recul des commissions sur les opérations bancaires est dû principalement à l'introduction, à fin mars, de la nouvelle procédure d'enchères appliquée aux émissions d'emprunts de la Confédération. Depuis, la Banque nationale ne perçoit plus de commissions à l'émission. Comme ces commissions étaient rétrocédées aux banques, l'introduction de la nouvelle procédure d'enchères a entraîné également une diminution des autres charges d'exploitation (voir chiffre 12 du compte de résultat).

Charges d'intérêts

En moyenne annuelle, les engagements envers la Confédération ont fortement fléchi. Ce recul et la baisse des taux d'intérêt ont sensiblement réduit les charges d'intérêts sur les engagements envers la Confédération.

L'augmentation des charges d'intérêts sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres est due à un recours accru à de telles opérations dans la gestion des placements de devises.

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	160,8	317,6	-156,8
Charges d'intérêts sur comptes de dépôts	6,3	6,4	-0,1
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	1,0	1,6	-0,6
Charges d'intérêts sur engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	35,6	11,3	+24,3
Total des charges d'intérêts	203,7	336,9	-133,2

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs qui ont été mis en circulation en 2001.

Charges de personnel

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	64,5	62,9	+2,5
Assurances sociales ¹	15,2	12,5	+21,6
Autres charges afférentes au personnel ¹	4,2	4,1	+2,4
Total des charges de personnel	83,9	79,5	+5,5

1 Les primes à l'assurance-accidents, qui étaient comptabilisées jusqu'à l'année précédente sous «Autres charges afférentes au personnel», figurent maintenant sous «Assurances sociales». Les chiffres de 2000 ont été adaptés en conséquence.

L'accroissement des coûts dans le domaine des assurances sociales est dû principalement aux cotisations versées aux institutions de prévoyance en faveur du personnel, cotisations qui ont passé de 7,7 millions de francs en 2000 à 10,4 millions en 2001. Le réexamen de la politique salariale, effectué en 2000, a conduit, au début de 2001, à des augmentations individuelles de traitement plus fortes que celles du début de l'année précédente. Il en a découlé des cotisations extraordinaires, nettement plus élevées, aux institutions de prévoyance. En outre, le rabais sur les cotisations a été réduit, et la diminution du montant de coordination a elle aussi contribué au relèvement des traitements assurés.

A la Banque nationale, les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Au sens des Swiss GAAP RPC, il s'agit d'institutions de prévoyance qui sont qualifiées de plans avec primauté des cotisations («defined contribution plans») et dont les coûts sont couverts par des cotisations réglementaires du personnel et de la Banque.

Les rétributions (rémunérations et forfaits pour frais de représentation) versées aux membres du Conseil de banque et de la Direction générale se répartissent comme suit:

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
40 membres du Conseil de banque, dont 10 siègent au Comité de banque	0,447	0,447	–
3 membres de la Direction générale	1,652	1,630	+1,4

Autres charges d'exploitation

Chiffre 12
du compte de résultat

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	36,6	41,5	–11,8
Locaux	10,7	13,5	–20,7
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	8,1	9,4	–13,8
Divers	27,5	29,5	–6,8
Total des autres charges d'exploitation	82,9	93,8	–11,6

Charges directes sur opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. Ces charges ont diminué à la suite avant tout des commissions rétrocédées (voir chiffre 08 du compte de résultat).

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers. Grâce à des baux plus avantageux, les loyers à des tiers ont diminué de 2,8 millions de francs.

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (6,1 millions de francs, contre 5,3 millions l'année précédente) y sont également comptabilisées.

Charges extraordinaires

Ce poste est constitué notamment de dépenses liées au projet Expo.02 de la Banque nationale, soit 3,8 millions de francs, et d'une attribution de 3 millions à la provision pour risques d'exploitation (voir chiffre 34 du bilan et du compte de résultat).

Or

En 2001, la Banque nationale a vendu 220,8 tonnes d'or à un prix moyen de fr. 14 730,24 le kilogramme. Le produit de ces ventes a atteint 3252,8 millions de francs. L'année précédente, 170,8 tonnes avaient été vendues à un prix moyen de fr. 15 167,02 le kilogramme. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte du résultat des opérations passées pour couvrir, contre le risque de change, le produit en dollars de ventes d'or.

L'or détenu sous forme métallique est entreposé à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	2001		2000	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Lingots	1 700,9	25 476,1	1 918,6	27 503,0
Pièces d'or	175,2	2 624,1	175,2	2 511,4
Total	1 876,1	28 100,1	2 093,8	30 014,4

Créances résultant d'opérations sur or

Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre.

	2001		2000	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché
Créances résultant de prêts d'or	322,2	4 879,3	323,8	4 685,4
Créances résultant de prêts d'or non gagés	237,4	3 587,2	238,8	3 448,8
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	84,8	1 292,0	85,0	1 236,6
Créances en comptes métal	0,2	3,0	1,8	25,1
Total	322,4	4 882,2	325,6	4 710,5

¹ Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1300,2 millions de francs

Placements de devises

Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à la banque centrale des Etats-Unis et dans d'autres instituts d'émission, ainsi que de placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon le débiteur et la monnaie¹

	2001			2000		
	en millions		part	en millions		part
	de la monnaie détenue	de francs	en %	de la monnaie détenue	de francs	en %
Titres publics		36 825,3	72,8		35 435,5	70,2
Dollars des Etats-Unis	8 114,3	13 617,5	26,9	6 840,9	11 186,9	22,2
Euros ²	11 565,4	17 131,8	33,9	11 275,3	17 189,2	34,1
Yens japonais	54 276,5	693,3	1,4	119 491,3	1 701,8	3,4
Livres sterling	1 120,9	2 724,1	5,4	1 059,7	2 592,5	5,1
Couronnes danoises	8 624,6	1 717,1	3,4	8 677,5	1 771,9	3,5
Dollars canadiens	896,0	941,4	1,9	911,2	993,2	2,0
Institutions monétaires		1 085,8	2,1		2 890,7	5,7
Dollars des Etats-Unis	331,0	555,5	1,1	1 286,8	2 104,3	4,2
Euros ²	144,4	213,9	0,4	260,6	397,3	0,8
Yens japonais	4 737,5	60,5	0,1	193,9	2,8	0,0
Livres sterling	85,4	207,6	0,4	128,0	313,1	0,6
Couronnes danoises	188,2	37,5	0,1	343,7	70,2	0,1
Dollars canadiens	9,9	10,4	0,0	2,3	2,5	0,0
Autres monnaies		0,5	0,0		0,5	0,0
Banques		12 669,7	25,0		12 126,6	24,0
Dollars des Etats-Unis	3 922,7 ³	6 583,1	13,0	4 424,7	7 235,7	14,3
Euros ²	3 943,1 ⁴	5 841,0	11,5	3 060,1	4 665,1	9,2
Yens japonais	2 160,0	27,6	0,1	605,3	8,6	0,0
Livres sterling	10,7 ⁵	26,0	0,1	14,0	34,2	0,1
Couronnes danoises	698,9	139,2	0,3	894,0	182,6	0,4
Dollars canadiens	50,3	52,8	0,1	0,2	0,2	0,0
Autres monnaies		0,1	0,0		0,1	0,0
Total		50 580,8⁶	100,0		50 452,8⁶	100,0
Dollars des Etats-Unis	12 368,0	20 756,1	41,0	12 552,4	20 526,9	40,7
Euros ²	15 652,9	23 186,6	45,8	14 596,1	22 251,8	44,1
Yens japonais	61 174,0	781,4	1,5	120 290,4	1 713,2	3,4
Livres sterling	1 217,0	2 957,7	5,8	1 201,7	2 939,8	5,8
Couronnes danoises	9 511,7	1 893,8	3,7	9 915,2	2 024,7	4,0
Dollars canadiens	956,2	1 004,6	2,0	913,7	996,0	2,0
Autres monnaies		0,6	0,0		0,5	0,0

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

3 Dont 67,2% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

4 Dont 9,9% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

5 Dont 44,5% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

6 Dont placements non négociables: 6 921,6 millions de francs, contre 10 742,4 millions à fin 2000.

Autres avoirs en monnaies étrangères

	2001		2000		
	en millions		en millions		
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs	
Position de réserve au FMI	DTS	1 262,6	2 665,7	969,9	2 078,8
Quote-part de la Suisse au FMI	DTS	3 458,5	7 301,8	3 458,5	7 412,5
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	DTS	-2 195,9	-4 636,1	-2 488,6	-5 333,7
Moyens de paiement internationaux²					
	DTS	225,6	476,3	125,3	268,5
Crédits d'aide monétaire			347,2		352,4
Crédit bilatéral à la Bulgarie	Euros	14,3	21,3	14,3	21,8
Crédit FRPC ³	DTS	154,3	325,9	154,2	330,6

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 3,9 millions de DTS (8,3 millions de francs), sur la position de réserve.

2 Limite encore disponible: 175 millions de DTS à fin 2001, contre 275,3 millions à fin 2000.

3 Limite encore disponible: 0,0 million de DTS à fin 2001, contre 0,2 million à fin 2000.

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux sont des aides à la balance des paiements, à moyen terme, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en fournissant une tranche. A fin 2001, un seul crédit, en euros, était accordé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'octroyer, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC.

Pensions de titres contre francs suisses

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs, mais aussi de résorber des liquidités.

Les créances en francs suisses résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant du «panier BNS» (obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), du «German GC Basket» (titres publics allemands libellés en euros et certaines émissions de la Banque mondiale) et du «German Jumbo Pfandbriefe Basket» (émissions géantes de lettres de gage allemandes en euros).

A fin décembre 2001, la Banque nationale n'avait aucun engagement en francs suisses résultant de pensions de titres. Les 12 et 13 septembre, elle a conclu des pensions de titres pour résorber des liquidités. Il s'agissait alors de réduire le niveau élevé que les avoirs en comptes de virements avaient atteint à la suite de mesures prises pour apaiser le marché monétaire immédiatement après les attentats perpétrés le 11 septembre aux Etats-Unis. Les engagements résultant de pensions de titres comprennent également les montants reçus lors d'appels de marge («cash margins») sur des garanties qui couvrent des créances résultant de pensions de titres.

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 150 limites étaient ouvertes à fin 2001, contre 161 un an auparavant.

Les limites, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

Chiffre 19 du bilan

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites, en fin d'année	9 230,9	9 153,8	+77,1
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 675,2	9 910,6	-235,4
Recours aux avances, en moyenne annuelle ²	20,8	42,9	-22,1
Recours aux avances, maximum journalier	975,0	1 202,0	-227,0

1 Prix du marché, moins 10 à 35%

2 Moyenne des jours ouvrables

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 559 comptoirs (2000: 647) de 62 banques (66) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Chiffre 20 du bilan

Titres en francs suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

	2001		2000		Variation
	en millions de francs	part en %	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses	4 050,1	67,5	4 420,0	81,7	-369,9
Confédération	1 259,4	21,0	1 169,8	21,6	+89,6
Cantons	570,3	9,5	925,8	17,1	-355,5
Communes	351,6	5,9	400,6	7,4	-49,0
Centrales de lettres de gage	1 109,4	18,5	1 059,4	19,6	+50,0
Banques	759,4	12,7	864,5	16,0	-105,1
Débiteurs étrangers	1 397,3	23,3	659,2	12,2	738,1
Etats	624,8	10,4	245,1	4,5	+379,7
Banques	772,5	12,9	414,1	7,7	+358,4
Organisations internationales	552,6	9,2	330,6	6,1	+222,0
Total, aux prix du marché	6 000,0	100,0	5 409,8	100,0	+590,2
Total, à la valeur nominale	5 724,6		5 134,6		

Participations (non consolidées) en millions de francs

	Valeur à fin 2000	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2001
Orell Füssli	27,0	-	-	-	27,0
BRI	61,0	-	-0,0	-	60,9
Divers	1,5	-	-	-0,1	1,4
Total	89,5	-	-0,0	-0,1	89,3

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. En 2001, cette société a réduit une nouvelle fois de 20 francs la valeur nominale de chacune de ses actions nominatives. Le montant de 1,3 million de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. En 2001, la BRI a décidé de réserver le droit de détenir ses actions aux seules banques centrales et de reprendre les actions (sans droit de vote) détenues par des actionnaires privés. La Banque nationale possédait 21 actions de ce type. La vente a permis d'enregistrer un gain de 0,3 million de francs.

Sous «Divers» figurent les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que de la Kreuz Gerzensee AG, une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Un montant de 15,2 millions de francs (15,5 millions en 2000) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles. En outre, des amortissements de 6 millions de francs (3,9 millions en 2000) ont été opérés sur les immeubles, y compris les installations spéciales de la Banque nationale.

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Chiffre 23 du bilan
et du compte de résultat

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles ¹	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Période d'amortissement	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 à 12 ans	

Valeurs d'acquisition

Valeurs brutes, début 2001	161,2	309,7	19,2	20,8	93,8	604,7
Entrées	+24,6	+1,6	+8,9	+4,0	+13,5	+52,6
Sorties	-33,7	-	-	-	-19,8	-53,5
Reclassements		+13,0	+6,2	-20,3	+1,1	
Valeurs brutes, fin 2001	152,1	324,3	34,3	4,5	88,6	603,8

Amortissements cumulés³

Correctifs de valeur, début 2001		9,1	1,2		57,1	67,4
Entrées		+3,2	+2,8		+15,2	+21,2
Sorties		-	-		-19,7	-19,7
Reclassements		-	-		-	
Correctifs de valeur, fin 2001		12,3	4,0		52,6	68,9

Valeurs comptables nettes

Valeurs comptables nettes, début 2001	161,2	300,6	18,0	20,8	36,7	537,3
Valeurs comptables nettes, fin 2001	152,1	312,0	30,3	4,5	36,0	534,8

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 337,8 millions de francs à fin 2001, contre 336,1 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles était de 68,1 millions de francs à fin 2001 (61 millions à fin 2000).

3 Depuis l'année 1996 pour les immeubles et installations spéciales (les principes de comptabilisation et d'évaluation avaient été modifiés cette année-là) et depuis le début de leur utilisation pour les autres immobilisations corporelles.

Immeubles

L'augmentation de la valeur brute des immeubles et les mouvements sous «Reclassements» sont dus principalement à des travaux de transformation au siège de Zurich.

Autres immobilisations corporelles

Pour l'essentiel, il s'agit d'investissements dans le domaine de l'informatique, de machines, d'appareils, de mobilier et de véhicules.

Chiffre 24 du bilan

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs brutes de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 106).

Autres actifs

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	351,6	373,1	-21,5
Espèces en monnaies étrangères	0,1	0,1	-
Comptes postaux	0,0	0,0	-
Autres créances	14,0	28,9	-14,9
Comptes de régularisation (actifs)	2,4	4,2	-1,8
Chèques et effets (à l'encaissement)	2,7	1,5	+1,2
Valeurs brutes de remplacement positives ²	86,1	292,9	-206,8
Total	456,8	700,7	-243,9

Chiffre 25 du bilan

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets appelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 2,8 milliards de francs à fin 2001; ces coupures appartiennent à la 6^e émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Chiffre 26 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 298 comptes de virements (fin 2000: 290) de 277 banques (267) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Chiffre 27 du bilan

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et d'entreprises qui lui sont proches. Ils sont rémunérés au taux lombard, déduction faite de 200 points de base, jusqu'à concurrence de 600 millions de francs.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération et de la Poste sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements à terme envers la Confédération ont fléchi, passant de 8168,1 millions de francs à fin 2000 à 2251,9 millions à fin 2001. Depuis novembre 2000, la Poste n'a plus remis de fonds en dépôt à la Banque nationale; les placements en cours sont arrivés à leur terme à fin 2001. Les dépôts à terme fixe de la Poste s'élevaient encore à 1719,9 millions de francs à fin 2000.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 218 comptes (210 à fin 2000) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Chiffre 28 du bilan

Autres engagements à vue

Sous ce poste figurent les comptes de dépôts des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (19,6 millions de francs à fin 2001, contre 16,2 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Chiffre 29 du bilan

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (1469,1 millions de francs à fin 2001, contre 439,5 millions un an auparavant) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Chiffre 30 du bilan

Autres passifs

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements	12,1	23,7	-11,6
Comptes de régularisation (passifs)	3,1	3,9	-0,8
Valeurs brutes de remplacement négatives ¹	308,1	100,0	+208,1
Total	323,4	127,6	+195,8

Chiffre 31 du bilan

1 Les valeurs brutes de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 106).

Provision pour la cession des actifs libres

	2001	2000
	en millions de francs	en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	18 860,4	-
Attribution	+357,2	+18 860,4
dont transfert de la contre-valeur de 1300 tonnes d'or (montant tiré de la provision pour risques de marché et de liquidité sur or) ¹	-	+19 877,7
dont gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des actifs libres	+674,2	-1 100,1
dont résultat des opérations de couverture pour l'or des actifs libres	-317,0	+82,8
Etat au 31 décembre	19 217,6	18 860,4

Chiffre 32 du bilan et du compte de résultat

1 Passage, le 1^{er} mai 2000, au prix du marché

La provision a été constituée pour souligner que 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires et que la Banque nationale en cédera la contre-valeur, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics.

Le montant de la provision est calculé de telle sorte qu'il corresponde à la valeur de marché de la part des 1300 tonnes qui n'a pas encore été vendue, au produit des ventes déjà effectuées et au résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or:

	en tonnes	2001 en millions de francs
Valeur de marché de la part non encore vendue de l'or entrant dans les actifs libres	908,4	13 609,0
Produit cumulé des ventes d'or	391,6	5 842,8
Résultat cumulé des opérations de couverture		-234,2
Provision pour la cession des actifs libres		19 217,6

Chiffre 33 du bilan
et du compte de résultat

Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

	2001 en millions de francs	2000 en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	6 589,9	-
Attribution	+829,7	+6 589,9
dont gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or monétaire et non monétaire ¹	-	+27 700,5
dont transfert à la provision pour la cession des actifs libres (contre-valeur de 1300 tonnes d'or)	-	-19 877,7
dont gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché de l'or des réserves monétaires	+829,7	-1 232,9
Etat au 31 décembre	7 419,5	6 589,9

1 Passage, le 1^{er} mai 2000, au prix du marché

Cette provision a été constituée pour tenir compte des risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or qui est nécessaire à des fins monétaires (1290 tonnes environ). Les gains et pertes que l'évolution du prix sur le marché entraîne sur l'or monétaire sont portés sous cette provision.

Provisions pour risques d'exploitation ainsi que pour risques de marché, de crédit et de liquidité

Chiffre 34 du bilan
et du compte de résultat

	2001 en millions de francs	2000 en millions de francs
Provision pour risques d'exploitation		
Etat au 1 ^{er} janvier	467,1	470,8
Variation	-1,1	-3,8
Attribution	+3,0	-
Utilisation	-4,1	-3,8
Etat au 31 décembre	465,9	467,1
Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité		
Etat au 1 ^{er} janvier	38 893,4	37 678,5
Attribution	+1 359,5	+1 214,9
Etat au 31 décembre	40 252,9	38 893,4
Total (état au 31 décembre)	40 718,8	39 360,5

Un besoin supplémentaire de provisions pour risques d'exploitation a découlé de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire. Aussi une attribution a-t-elle été effectuée par le poste «Charges extraordinaires». En outre, des prélèvements ont été opérés pour couvrir les versements aux collaborateurs ayant été mis à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire et les coûts de révision du Fonds suisse en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Les risques de change sur les placements de devises sont les plus importants parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises. La provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité a pu être accrue de 1359,5 millions de francs. Les provisions excèdent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 103s).

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 4642 actions. Au 31 décembre 2001, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 18 895 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

Actionnaires particuliers	Nombre d'actions
2 657 actionnaires possédant	25 819
dont 1029 actionnaires possédant chacun	1
dont 1272 actionnaires possédant chacun	de 2 à 10
dont 332 actionnaires possédant chacun	de 11 à 100
dont 14 actionnaires possédant chacun	de 101 à 200
dont 10 actionnaires possédant chacun	plus de 200 actions
Actionnaires de droit public	
87 actionnaires possédant	55 286
dont 26 cantons possédant	38 981
dont 24 banques cantonales possédant	14 355
dont 37 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 950
Total: 2 744 actionnaires possédant	81 105
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	18 895
Total des actions	100 000

Du total des actions enregistrées au 31 décembre, soit 81% environ de l'ensemble, 68% étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 32% étaient au nom d'actionnaires particuliers. Les actions détenues par des particuliers étaient en mains de personnes physiques, pour 77%, et en mains de personnes morales, pour 23%. En outre, 1387 actions, soit 1,4% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. En 2001, il a augmenté, passant de 750 francs au début de l'année à 1150 francs, son niveau le plus élevé; à fin 2001, l'action valait 1100 francs. Ces fluctuations ont découlé de la baisse générale des taux d'intérêt et de spéculations sporadiques, liées à la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur la Banque nationale.

Le nombre des transactions sur les actions de la Banque nationale a diminué de 53% d'une année à l'autre; en revanche, les demandes de transfert en suspens ou attendues dépassaient, à fin 2001, de 75% le niveau observé un an auparavant. En 2001, le nombre des actionnaires particuliers, inscrits au registre des actions, a fléchi de 283.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2001	Variation en 2001	2001	Variation en 2001
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 2000, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 66 millions de francs.

Chiffre 36 du bilan

Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue des provisions pour couvrir les risques habituels d'exploitation et les risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 37 du bilan
et du compte de résultat

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer la stabilité à moyen terme de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, au titre des exercices 1998 à 2002, un montant de 1,5 milliard de francs est versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions sont faites à partir des excédents de recettes de ces exercices, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé).

Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible avant distribution en millions de francs	Distribution en millions de francs
	en % (moyenne de la période) ¹	Montant visé	Montant enregistré avant distribution ²	(4) = (3) - (2)	(5)
	(1)	(2)	(3)		
1998	1,8 (1992-1996)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-1997)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0
2000	2,0 (1994-1998)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0
2001	2,6 (1995-1999)	27 337,8	42 218,8	14 881,0	1 500,0
2002	3,3 (1996-2000)	28 239,9			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution de 1,5 milliard de francs à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)			
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	369,5	590,0	-220,5
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	3 287,2	3 337,1	-49,9 ³
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ⁴	0,0	0,4	-0,4
FRPC intérimaire ⁵	527,8	-	+527,8

	2001	2000	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres opérations hors bilan			
Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁶	130,5	125,0	+5,5
Accréditifs ⁷	5,6	8,9	-3,3
Autres engagements de paiement ⁸	29,1	11,9	+17,2
Placements fiduciaires de la Confédération	509,1	648,5	-139,4

	2001	2000	Variation
	Valeur de marché en millions de francs	Valeur de marché en millions de francs	en millions de francs
Actifs mis en gage ou cédés en garantie d'engagements de la Banque			
Placements de devises			
Dollars des Etats-Unis	1 100,9	461,4	+639,5
Euros	481,2	92,1	+389,1
Yens japonais	1,3	15,6	-14,3
Livres sterling	28,1	28,7	-0,6
Titres en francs suisses	9,0	9,1	-0,1
Total⁹	1 620,5	606,9	+1 013,6

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 17 du bilan).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération.

3 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

4 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 151,7 millions de DTS, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 17 du bilan et page 66).

5 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 250 millions de DTS, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir page 66).

6 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la hausse du prix de l'or.

7 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

8 Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien.

9 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

	Valeur des contrats en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Instruments financiers dérivés			
Instruments de taux d'intérêt			
Contrats à terme ¹	6 541,2	0,7	4,2
Swaps de taux d'intérêt	1 315,1	18,0	8,8
«Futures»	1 670,3	0,0	0,1
Devises			
Contrats à terme ¹	10 994,5	63,8	294,2
Métaux précieux			
Contrats à terme ²	371,3	0,0	0,1
Options (sur marché de gré à gré) ³	1 717,1	3,6	0,7
Total, à fin 2001	22 609,5	86,1	308,1
Total, à fin 2000	17 979,9	292,9	100,0

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur en 2002.

2 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2002.

3 Résultant d'options liées à des programmes de ventes d'or assortis de «cap» (contrat de vente au comptant avec limite supérieure de prix).

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 8 mars 2002, le 94^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 15 mars 2002, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 5 février 2002, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2001.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de l'exercice, soit fr. 1507998949,60, sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6 % (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	<u>1 500 000 000.--</u>
	fr.	1 507 998 949,60

1 Pour les résolutions concernant l'élection d'un membre du Conseil de banque et le renouvellement des mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle, voir pages 75 et 76.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice de l'exercice sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 2002

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Experte-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.

